

combinaison d'acier et de fer. C'est l'acier fabriqué pour les patins de traîneaux, dont le devant est en acier et le derrière en fer ; tout cela est soudé par des procédés spéciaux, et puis passé au laminoir, et il est singulier que les patins de meilleure qualité soient faits d'une combinaison de fer et d'acier. Les patins à meilleur marché sont faits entièrement d'acier à traîneaux, le fer et l'acier combinés étant beaucoup plus chers. L'acier de ce genre, et de cette combinaison spéciale d'acier et de fer, ne peut être employé que pour les patins à traîneaux. Ainsi la plus grande proportion de l'acier importé pour la fabrication des patins ne peut être d'aucun autre usage.

Maintenant, quant à la question des remises, je crois que la raison pour laquelle il était important, dans l'intérêt du fabricant de patins, que l'acier fût admis en franchise et non sujet à la remise, était le fait qu'il était très difficile de connaître exactement la quantité des rebuts. Une grande proportion du métal de rebut est coupée en différentes formes. Je crois que la proportion de la matière de rebut est, dans plusieurs cas, de 50 pour 100, peut-être plus.

M. BLAKE : L'honorable monsieur nous dira peut-être si quelques compagnies manufacturières ont fait des arrangements avec le "Steel Association of Niagara," pour les fournir d'acier.

M. STAIRS : Je ne parle pas de ce que j'ignore. Comme je ne connais pas aussi bien que l'honorable monsieur, les industries manufacturières de la partie ouest du Canada, je ne veux pas en parler.

M. BLAKE : Ou de toute autre personne

M. PATERSON (Brant) : Je crois que le ministre des douanes est en état de répondre aux documents qui ont été lus. On en a appelé au peuple en lui faisant la promesse que ces usines seraient établies. La promesse faite par un ministre doit être de quelque conséquence, et je crois que c'est à eux d'expliquer si ces fabriques ont été établies comme ils l'avaient promis.

M. BOWELL : Je ne veux pas discuter cela maintenant, bien que le chef de l'opposition et l'honorable député de Brant (M. Paterson) désirent me faire entrer dans une telle discussion. Je veux, en tant que possible, expliquer la raison pour laquelle cet article a été mis sur la liste des articles admis en franchise.

J'ai commencé mes observations en disant qu'une des raisons était que cette espèce d'acier n'était pas fabriquée en Canada, et si cette déclaration était exacte, alors la question posée par le chef de l'opposition et le député d'Halifax (M. Stairs) était à la fois hors d'à-propos et inutile. On a si bien répondu à la question posée par mon honorable ami d'Halifax, au sujet de la raison pour laquelle cet article a été mis sur la liste des articles en franchise au lieu de le soumettre à une remise de droits, que je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus amples explications. Je suis convaincu que l'explication de l'honorable député d'Halifax a été satisfaisante pour le chef de l'opposition, et tout ce que je pourrais faire si j'entrais dans une nouvelle discussion, serait de répéter ce qu'il a dit. Tous ceux qui ont porté quelque attention à la question des remises, et il n'est personne dans la Chambre qui ne l'ait étudiée je crois, excepté ceux qui sont chargés d'appliquer la loi, connaissent très bien les difficultés que l'on éprouve avant d'arriver, je puis dire, à une conclusion juste, au sujet de ce qui devrait être payé aux personnes qui demandent la remise.

Comme cette acier, je le répète encore, n'est pas venu en concurrence avec aucun article fabriqué en Canada, et pour exempter au département la peine d'entrer dans un calcul inutile de la quantité de rebut provenant de l'acier coupé pour être adapté, soit au bois ou au fer, pour être envoyé aux États-Unis, on a jugé convenable de mettre les fabricants dans la meilleure position possible, et de leur permettre d'importer l'acier en franchise, si cela pouvait leur être de

M. STAIRS

quelque avantage. Maintenant pour décider la question relative au montant qui doit être payé aux fabricants comme remise de droits, et pour décider quels sont les articles qui doivent être compris sur la liste, nous devons considérer qu'il y a beaucoup d'articles importés, qui sont petits, mais qui, réunis, forment une quantité assez considérable.

Il y a d'autres articles qui sont parfaits en eux-mêmes, qui sont importés dans ce pays, et qui entrent dans la fabrication d'un article exporté d'un autre pays. D'après le système révisé que nous avons adopté, nous en permettons l'admission en franchise, pourvu que le même article ne soit pas fabriqué dans le pays. Nous devons faire tous ces calculs. Il ne s'agit peut-être que d'une petite vis, ou d'une broquette, ou de petits articles, qui ne s'élevant peut-être pas à plus de quelques centins, tous doivent entrer dans le calcul.

Mais dans le cas d'un article comme l'acier, qui est manufacturé dans le pays, et employé exclusivement par le manufacturier, on a cru opportun de l'admettre en franchise. Je suis parfaitement sûr que le chef de l'opposition et la Chambre approuveront cette politique, et admettront en outre qu'elle doit être appliquée dans la plus grande mesure possible là où elle ne nuit pas au revenu du pays.

M. PLATT : Peut-être l'honorable monsieur nous dirait-il s'il désespère d'assurer la fabrication de l'acier avec le minerai de fer de son propre comté. En 1882, on nous a presque fait croire que la fumée des hauts-fourneaux était déjà visible ; qu'il y aurait dans son comté une plus grande production de fer pour la fabrication de l'acier.

M. BOWELL : Connaissant les progrès et le génie de la race humaine, je ne désespère de rien. Je crois qu'il viendra un temps où cet article sera manufacturé au Canada, et cela avec profit, je l'espère. Nous savons que nous n'avons pas un marché considérable pour l'acier de cette qualité particulière, mais je puis informer l'honorable monsieur que l'on a manufacturé pendant quelque temps, à Ladon, l'acier de creuset ; mais l'usine ne fonctionne pas actuellement. J'espère que le jour n'est pas éloigné où nous aurons non seulement des aciéries, mais aussi d'autres usines dans Hastings-Nord, où, comme le sait l'honorable monsieur, il y a des dépôts considérables de minerai de fer. Je crois que les propriétaires de ce minerai ne sauraient, dans le moment, se livrer à aucune entreprise plus profitable que celle de la fabrication de l'acier le plus fin.

M. PLATT : On nous dit cependant que l'imposition d'un droit sur l'acier et le fer avanceraient probablement l'heureux temps dont parle l'honorable monsieur. Je suppose que si la doctrine que l'on prêchait alors est bonne aujourd'hui, l'imposition d'un droit sur l'acier pourrait encore hâter cet heureux événement.

M. BOWELL : Si nous marchions sur les traces de nos voisins de l'autre côté des frontières, en imposant un droit de \$7 par tonne sur le fer en gueuse, et de \$2 sur l'acier, peut-être que le rêve heureux de l'honorable monsieur pourrait se réaliser.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je suggère, pour l'avancement de la besogne, que le ministre des douanes se charge de nous dire, lors du concours, quelles sont ces usines que le premier ministre a spécifiées si minutieusement.

M. BOWELL : Non ; je vous remercie.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je ne le tiens pas responsable des assertions du premier ministre, si ce n'est pour la forme. Je crois que ma proposition est raisonnable. Ces choses ont été données avec des détails très minutieux. On nous a dit quel était le capital que l'on était prêt à mettre dans cette entreprise. Nous avons eu récemment la preuve de la valeur des assertions du premier ministre au sujet d'autres questions importantes, et nous ne pouvons